

## RÉSOLUTION N° 32

### **Les effets des facteurs externes (tels que le changement climatique, les conflits, les facteurs socio-économiques et les échanges commerciaux) sur les Services vétérinaires et les adaptations requises**

#### CONSIDÉRANT QUE

1. Les Services vétérinaires constituent un bien public qui contribue aux dimensions économique, environnementale, sociale et sanitaire de leur pays et qui joue un rôle fondamental dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
2. Les Services vétérinaires devront travailler avec un large éventail de partenaires pour permettre au monde de planifier de manière stratégique et d'atteindre la sécurité économique, sociale, environnementale et sanitaire ;
3. L'un des trois principaux objectifs du Sixième Plan Stratégique de l'OIE est de renforcer les capacités et la pérennité des Services vétérinaires nationaux, ce qui inclut leur résilience aux facteurs internes et externes ;
4. Plusieurs facteurs externes, tels que le changement climatique, les conflits, les facteurs socio-économiques et les échanges commerciaux, ont une incidence sur les Services vétérinaires et leurs performances à moyen et long terme ;
5. Les Pays Membres et les autres parties prenantes attendent des Services vétérinaires qu'ils réagissent à ces facteurs externes et contribuent à créer l'avenir souhaité ;
6. Une plus grande sensibilisation aux facteurs externes influents et une plus grande préparation à leurs effets aideront les Services vétérinaires à atténuer les risques qu'ils posent et à tirer parti des possibilités qu'ils offrent ;
7. L'impact futur des facteurs externes sur les Services vétérinaires peut être évalué par des approches systématiques, participatives et multidisciplinaires, telles que la prospective, et la vulnérabilité des Services vétérinaires peut être réduite par des stratégies d'adaptation et d'atténuation fondées sur une planification et des ajustements adaptés aux changements ;
8. Les Pays Membres sont responsables en dernier ressort de l'adaptation de leurs Services vétérinaires.

#### L'ASSEMBLÉE

#### RECOMMANDE QUE

1. Les Pays Membres, en coordination avec les autres parties prenantes, entreprennent un processus systématique visant à examiner comment les facteurs externes pourraient affecter les performances de leurs Services vétérinaires et comment ces derniers peuvent contribuer à renforcer la résilience économique et sociale dans le cadre de leur planification stratégique nationale ;
2. Les Pays Membres établissent un système d'enregistrement et de suivi des risques associés aux facteurs externes et susceptibles d'affecter les opérations et les performances de leurs Services vétérinaires à moyen et long terme ;

3. Les Pays Membres explorent les opportunités associées aux facteurs externes, telles que celles résultant des progrès technologiques, susceptibles d'améliorer la capacité des Services vétérinaires à influencer, réagir et à s'adapter au changement à moyen et long terme ;
4. Les Pays Membres examinent comment les facteurs externes peuvent influencer sur les performances futures de leurs Services vétérinaires dans des domaines clés tels que les finances, les ressources humaines, les affaires juridiques et les modes de fonctionnement, et prennent des mesures appropriées pour réduire les risques institutionnels ;
5. L'OIE élabore et coordonne des initiatives régionales et mondiales afin d'évaluer l'incidence potentielle des facteurs externes, y compris le changement climatique, sur les Services vétérinaires à moyen et long terme, ainsi que la manière dont les Services vétérinaires peuvent accroître leur influence de manière à créer le futur souhaité qui garantisse la sécurité économique, sociale, environnementale et sanitaire ;
6. L'OIE aide les Services vétérinaires à instaurer des liens internationaux, régionaux et nationaux avec les organismes et les acteurs, publics et privés, qui prennent part au processus de développement et à la planification de la résilience ;
7. L'OIE continue à déployer des efforts pour renforcer la résilience des Services vétérinaires face à l'impact des facteurs externes, tels que le changement climatique. Cela suppose (i) d'encourager des discussions et des analyses continues pour les aider à comprendre ces questions complexes ; (ii) d'élaborer des recommandations sur les meilleures pratiques, des directives, des outils et des programmes de formation pour renforcer leurs capacités en matière de prospective ; et (iii) de poursuivre la mise en œuvre du processus d'évaluation des performances des Services vétérinaires (Outil PVS) afin d'accroître leurs compétences en matière de gestion, de planification et de direction.

---

(Adoptée par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE le 30 mai 2019  
pour une entrée en vigueur au 31 mai 2019)